Aaron
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 100,00€
Siège social : 42, rue Cardinet, 75017 Paris
982 186 447 RCS Paris

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 24 JUIN 2025

Le soussigné :

Monsieur Christian Kim, *Avocat à la Cour*, né le 3 juin 1979 à Séoul, République de Corée (Corée du Sud) (99), de nationalité française, demeurant 75bis, avenue de Wagram, 75017 Paris, France.

Associé unique détenant ensemble la totalité des cent (100) parts sociales composant le capital de :

> **Aaron**, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 100,00€ ayant son siège social sis 42, rue Cardinet, 75017 Paris, ayant pour numéro d'identification unique 982 186 447 RCS Paris, représentée par Monsieur Christian Kim, agissant en qualité d'associé-gérant (la « **Société** »),

A adopté les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION
(Transformation de la Société)

L'associé unique décide de transformer la Société, actuellement une société à responsabilité limitée en société d'exercice libéral à responsabilité limitée, avec effet immédiat.

DEUXIEME RESOLUTION
(Modification corrélative des statuts)

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier corrélativement l'intégralité des statuts de la Société par des nouveaux statuts faisant état de cette nouvelle forme sociale.

Les autres éléments des statuts demeureront inchangés.

TROISIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour les formalités)

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Fait à Paris, le 24 juin 2025.

Christian Kim
Associé-Gérant